



AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

Qu'une demande de dérogation mineure a été déposée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures portant le no 194-2019 pour l'immeuble suivant :

- **Les lots 1 543 368 et 3 309 461 du cadastre du Québec comme étant 39-43, Chemin du Fleuve et 47, Chemin du Fleuve.**
- **La demande de lotissement consiste à désenclaver le lot 3 309 461 situé au 47, chemin du Fleuve, pour le rendre accessible à la voie publique.**

Conformément à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil municipal de Pointe-des-Cascades statuera sur la demande lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 2 février 2026 à 19h30. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui souhaite s'opposer à la dérogation mineure doit, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

dg@pointe-des-cascades.com
Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière
105, chemin du Fleuve
Pointe-des-Cascades, Québec, J0P 1M0

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 15 janvier 2026.

Pour :

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 janvier 2026, entre 13 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2026.

Pour :

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière